

DÉLIBÉRATION n° **23-053** de la séance du **19/12/2023**

OBJET : Protection sociale complémentaire - Groupement de commande régional

L'an deux mille vingt trois, le mardi dix-neuf décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN, Jean-Pierre AUDELIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Rodolphe AMAILLAND avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- › Mme Karine PAVIZA avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN,
- › Mme Anne-Marie CORDIER donnait pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Edith MARGUIN, Stephan BEAUGÉ, Jacques PRAUD, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Lydie MAHÉ, Laurent DEJOIE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales,
Mme Séverine MINGUET, Affaires générales.

À l'unanimité, Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN a été désignée secrétaire de séance.

Protection sociale complémentaire - Groupement de commande régional

EXPOSÉ

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 place la prévoyance et la santé au premier plan de la responsabilité des employeurs publics. Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour les collectivités et les établissements publics qui leur sont affiliés, les Centres de gestion sont chargés de conclure et de piloter les conventions de participation en matière de santé et de prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

C'est pourquoi, les cinq Centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

L'année 2023 a vu l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic ; l'année 2024 sera consacrée à la mise en place de la convention de participation pour le risque prévoyance et de son dispositif de pilotage ainsi qu'aux travaux préparatoires pour la mise en place de la convention de participation pour le risque santé.

A cette fin, une convention constitutive de groupement de commande doit être conclue entre les cinq Centres de gestion des Pays de la Loire afin de mutualiser au niveau régional :

- L'achat de prestations de conseil en vue de la mise en place et du pilotage de ces conventions,
- La mise en œuvre de ces conventions.

La convention proposée en annexe à la présente délibération désigne le Centre de gestion de Loire-Atlantique comme coordonnateur du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et les rôles et obligations de chacun de ses membres.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.452-11 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU le schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq Centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes ci-annexé ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 22 voix pour :

- **Approuve** l'adhésion du Centre de gestion de Loire-Atlantique au groupement de commande constitué entre les cinq Centres de gestion des Pays de la Loire pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire ;
- **Approuve** la convention de groupement de commande jointe en annexe à la présente délibération désignant le Centre de gestion de Loire-Atlantique comme coordonnateur du groupement ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commande et à prendre toute mesure nécessaire pour sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Le président,



Philip SQUELARD